

BUREAU DU 3 OCTOBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS ETABLIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-25 et L5211-1 du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Séance du 3 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 03 octobre, à 14H00, le Bureau de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 27 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS:

Gilles LE CAM, Jean-Michel LEVESQUE, Anne-Marie BESNOUIN, Marc DENIS, Frédérick TOURNERET, Philippe MICHEL, Eric PROFFIT BRULFERT, Thibault HUMBERT, Jean-Paul JEANDON, Xavier TALON, Hamid BACHIR, Keltoum ROCHDI, Stéphanie VON EUW, Monique LEFEBVRE, Raphaël LANTERI, Malika YEBDRI, Annaëlle CHATELAIN, Eric NICOLLET, Laurent LINQUETTE, Hervé FLORCZAK, Laurent LAMBERT, Régis LITZELLMANN.

ABSENT AYANT DONNE POUVOIR:

Benoît DUFOUR ayant donné pouvoir à Laurent LINQUETTE.

ABSENTS:

Sylvie COUCHOT, Xavier COSTIL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent LAMBERT

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Laurent LAMBERT »

1. FONCIER - CERGY - ZAC GRAND CENTRE - ACQUISITION DU VOLUME 202 CORRESPONDANT A UN PARKING DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER CADASTRE SECTION AX N°43 ET APPARTENANT A LA SOCIETE CDC HABITAT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ APPROUVE l'acquisition du parking souterrain constitué de 80 emplacements de stationnement, libres de toute location ou occupation, correspondant au volume 202 de l'ensemble immobilier cadastré section AX n°43, situé rue de la Gare à Cergy, et appartenant à la société CDC HABITAT, au prix de 504.000 euros H.T, soit un prix de 6.300 euros pour chaque emplacement,

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette acquisition.

3/ DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022 DSTUR 820 Nature : 2138 Opération 16APD 20030 FON.

2. NEUVILLE-SUR-OISE - REGULARISATION FONCIERE - CESSION DES PARCELLES CADASTREES AC 261-317-420-422-424 ET 426, SISES RUE DES MOULINS, RUE DE CERGY ET SENTE DES BEAUX SOLEILS, AU PROFIT DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ APPROUVE la cession des parcelles cadastrées section AC numéros 261, 317, 420, 422, 424 et 426 au profit de la commune de Neuville-sur-Oise ;

2/ AUTORISE le Président ou son représentant, à signer l'acte de vente sous la forme administrative, dûment enregistré et publié auprès du service de la publicité foncière compétente, ainsi que tout document et acte lié à cette affaire.

3. EAU POTABLE - MARCHÉ - ÉTUDE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE LA CACP : AVENANT N°1

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ APPROUVE l'avenant n°1 au marché 19SF10 : étude du service public de l'eau potable de la CACP, substituant la société TILIA GMBH par la société TILIA SAS.

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant.

4. SOLIDARITÉS URBAINES - ASSOCIATION DU CÔTÉ DES FEMMES ET ANTENNE DÉPARTEMENTALE DU PLANNING FAMILIAL (ADPF 95) : SUBVENTIONS - EXERCICE 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

1/ APPROUVE le versement de subventions d'un montant total de 29 600 € :

- 20 000 € à l'association Du Côté Des Femmes pour son fonctionnement.
- 9 600 € à l'Antenne Départementale du Planning Familial du Val d'Oise (ADPF 95), dont 3 400 € en fonctionnement sous réserve d'un co-financement du Conseil Départemental et 6 200 € en investissement.

2/ DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus sur l'opération 16CDV10180 « CONTRAT DE VILLE » nature 6574 et 16APD20437 « SOLIDARITES URBAINES » nature 20422 du budget 2022.

La séance est levée à AG h AS

Fait à Cergy, le 3/10/2022

Affiché à l'Hôtel d'agglomération le 5 12012022 Publié sur le site internet de l'agglomération le 5 12012022

Le Président

lean-Paul JEANDON